

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 septembre 2016

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : M. KURTZ, M. SEROT, Mme LACK, adjoints
M. DARDAINE, Mmes HENRY, LIMON, M. GARDEREAU, Mmes RABY, DUMOULIN, NEY,
MM. FUCHS, HOPFNER conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme SCHIMPPF Nathalie donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre - M.
RIETHMULLER Eric donne procuration à M. KURTZ Francis.

M. HOPFNER Hyacinthe est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 23.05.2016

1. Affaires domaniales –
 - a. Déclarations d'intention d'aliéner
 - b. Taxe d'aménagement Rue Léopold Vallet et Rue des Hauts Jardins
2. Affaires scolaires –
 - a. Location de la salle de lutte au collège de Lorquin pendant la période de travaux au gymnase
 - b. Convention de mutualisation du service de restauration (Conseil Départemental / Commune) au profit du périscolaire
3. Affaires personnels –
 - a. Contrat d'assurance groupe statutaire
 - b. Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
4. Procès-verbal de mise à disposition d'éléments du petit patrimoine (Croix devant maison SCHERRING)
5. Divers

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 23.05.2016

1. Affaire domaniale –

a. Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
06/07/2016	M. BAUMGARTNER Gérald	Immeuble non bâti cadastré section 02 n° 355/157 avec 239 m ²	Le Village	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
01/08/2016	Centre Hospitalier Lorquin	Immeuble bâti cadastré section 12 n°65 avec 1 394 m ²	28, rue Général de Gaulle	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
01/08/2016	M. GEBHART Jean- Marie	Immeuble non bâti cadastré section 29 n°51, 52, 54, 55, 60, 84/62 – Section 30 n°111/22, 149/16	Le Jardinot – Champ des Juifs – L'Oriquette – Les Rayeux	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
08/08/2016	Centre Hospitalier de Lorquin	Immeuble bâti cadastré section 12 n°73/6 et 74/4 avec 3 575 m ²	Rue Général de Gaulle (BTM)	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
05/09/2016	M. MARTIN Francis	Immeuble bâti cadastré section 01 n°110 et 111 avec 1 247 m ²	Rue Général Leclerc	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

b. Taxe d'aménagement Rue Léopold Vallet et Rue des Hauts Jardins

En date du 30/11/2011, le conseil municipal avait instauré la taxe d'aménagement au taux 1% sur l'ensemble du territoire, à compter du 1^{er} mars 2012.

Il s'avère qu'il y a lieu de remplacer la participation voies et réseaux (PVR) – Rue Léopold Vallet et la participation du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) – Rue des Hauts Jardins

par une taxe d'aménagement sectoriel. Le maire propose au conseil municipal sur avis de la DDT d'instaurer un taux de 8 % sur ces 2 zones.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'instituer le taux de 8% Rue Léopold Vallet et Rue des Hauts Jardins.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

2. Affaires scolaires –

a. Location de la salle de lutte au collège de Lorquin pendant la période de travaux au gymnase

Le Maire informe le conseil municipal que le Collège de Lorquin a sollicité l'autorisation d'utiliser la salle de lutte pour les cours d'Education Physique et Sportive, à compter du 1^{er} octobre 2016 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, en raison des travaux au gymnase.

Le Maire propose de donner son accord et de fixer un tarif horaire de 6,75 € pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer la salle de lutte qui se situe dans les locaux de la CC2S, au tarif horaire de 6,75 €.

b. Convention de mutualisation du service de restauration (Conseil Départemental / Commune) au profit du périscolaire

Le Maire informe le conseil municipal de la réunion au collège de Lorquin avec le Département concernant le service de restauration avec le périscolaire, en juin 2016.

A ce jour, l'association « Les Lutins » prenait en charge les frais de repas servis au collège de Lorquin. A compter du 01/09/2016, le Département de la Moselle propose une convention de mutualisation du service de restauration. Il facturera les prestations de restauration des élèves du périscolaire à la commune de Lorquin, et décide de fixer le prix du repas pour 2016/2017 à 4,66 €. Ce tarif évoluera pour les années suivantes.

Le Maire propose de prendre en charge les frais de restauration du périscolaire et de les refacturer à l'association « Les Lutins ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité avec 5 abstentions (Mmes HENRY, NEY, DUMOULIN, MM. HOPFNER et DARDAINE) autorise le maire à :

- signer la convention de mutualisation du service de restauration avec le Département de la Moselle pour l'année scolaire 2016-2017,
- prendre en charge les frais de restauration du périscolaire et de les refacturer ensuite à l'association « Les Lutins ».

Pour l'année 2017-2018, le prix du repas s'élèvera à 7,58 €, une réflexion est en cours pour trouver une solution moins coûteuse pour le périscolaire.

3. Affaires personnels

a. Contrat d'assurance groupe statutaire

En date du 07/12/2015, le conseil municipal a chargé le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Le maire informe au conseil municipal qu'il est en attente de la nouvelle proposition de contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel auprès de l'assureur actuel (APRIL Collectivité) et soumet la proposition du contrat du Centre de Gestion de la Moselle :

	CDG	APRIL (2016)
Agents affiliés à l'IRCANTEC :		
Assiette de prime : traitement de base + N.B.I.		
Taux de cotisation :	1,30 %	1,80 %
Délai de franchise : 10 j/arrêt		
Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.		
Assiette de prime : traitement de base + N.B.I.		
Taux de cotisation :	5,18 %	5,45 %
Délai de franchise : 10 j/arrêt		
Durée du contrat :	4 ans	1 ans reconduct.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à signer le contrat d'assurance des risques statutaires le mieux-disant.

b. Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

M. MERCY Roger – adjoint technique de 2^{ème} classe s'est présenté à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, et l'a réussi. Il pourra être proposé à l'avancement à ce grade au 1^{er} mai 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui accorder cet avancement et de modifier le tableau des effectifs de la catégorie technique comme suit :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs, à savoir suppression d'un poste adjoint technique de 2^{ème} classe et création d'un poste adjoint technique de 1^{ère} classe, à compter du 01.05.2017.

4. Procès-verbal de mise à disposition d'éléments du petit patrimoine (Croix devant maison SCHERRING)

La CC2S a la compétence « actions favorisant la protection et la mise en valeur du petit patrimoine bâti ». Elle propose de rénover la Croix qui se situe devant la maison SCHERRING (angle rues Rue Léopold Vallet et Charly Ochs) par l'entreprise Rauscher.

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver les travaux de réfection de la Croix et demande l'autorisation de signer le procès-verbal de mise à disposition d'éléments du petit patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les travaux sur la Croix,
- autorise le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition d'éléments du petit patrimoine.

5. Divers

- 1^{er} Régiment d'Infanterie :

Le maire soumet au conseil municipal la demande de subvention émanant du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Sarrebourg, pour la réalisation d'un monument lors des 50 ans de présence à Sarrebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 150,- € pour la réalisation du monument.

- Plan de sécurité des écoles :

Les plans particuliers de mise en sureté (PPMS) ont été mis à jour par les écoles en liaison avec la municipalité.

- Alarmes différenciées aux écoles :

Depuis la rentrée scolaire 2016, les écoles sont dans l'obligation de disposer d'une alarme différenciée, en complément de l'alarme incendie qui est déjà installée.

Le maire soumet un devis de l'entreprise SEGAMIE qui s'élève à 1 380,- € TTC. D'autres devis vont être demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire installer ces nouvelles alarmes par l'entreprise la mieux-disante.

- Effectif des enfants aux écoles :

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée 2017-2018, l'école primaire et l'école maternelle sont susceptibles de fermer une classe. Un rendez-vous est prévu avec l'inspecteur de l'éducation nationale à Sarrebourg pour discuter de cette question. Le Maire demande l'avis du conseil municipal pour rédiger une correspondance à M. le Préfet. Chaque membre du conseil prend la parole et encourage le maire à écrire cette correspondance dans le but d'appeler l'attention du représentant de l'Etat sur ce problème.

- Réunion PLU : Lundi 26 septembre 2016 à 14h00, en mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30 min.